



le mercredi **18 avril 2012**
à Bruxelles (ULB)
une journée de formation sur

L'actualité du droit des étrangers

Programme

8 h 30 : Accueil des participants

9 h 00 : *La réforme du regroupement familial à l'épreuve de la pratique,*
Pascal Vanwelde, avocat au barreau de Bruxelles

10 h 00 : *Quoi de neuf en matière de séjour des MENA ?*,
Véronique Dockx, avocate au barreau de Bruxelles

10 h 30 : Questions et réponses

11 h 00 : pause café

11 h 30 : *La demande d'autorisation de séjour médicale (9ter),*
Céline Verbrouck, avocate au barreau de Bruxelles, **Pascale De Ridder**,
psychologue, Ulysse asbl

12 h 15 : Questions et réponses

12 h 30 : Pause déjeuner

14 h 00 : *Les pays d'origine sûrs au vu de la jurisprudence récente en
matière d'asile,* **Luc Leboeuf**, chercheur au Cedie

15 h 15 : *Conséquences de la transposition de la directive retour sur les
décisions de détention et d'éloignement,* **Tristan Wibault**, juriste au CBAR

16 h 30 : Questions et réponses

17 h 00 : Fin des travaux

Présentation

Ces derniers mois, la loi du 15 décembre 1980 a été modifiée à plusieurs reprises. Ces réformes remodelent sensiblement le paysage du droit des étrangers en Belgique, et complexifient le travail des praticiens et des services impliqués dans le domaine.

Ainsi, la loi du 8 juillet 2011, concernant le **regroupement familial** est en vigueur depuis le 22 septembre 2011, et son application pratique suscite de nombreuses questions, notamment en raison de problèmes de lisibilité de la loi.

Un nouveau statut a été mis sur pied concernant les **mineurs étrangers non accompagnés (MENA)** via la loi du 12 septembre 2011, en vigueur le 7 décembre. Même s'il s'agit essentiellement de l'intégration dans la loi du contenu de la circulaire du 15 septembre 2005, la réforme apporte certaines nouveautés qu'il est important de retenir.

Plus récemment, la loi du 8 janvier 2012, en vigueur le 16 février 2012, a revisité la procédure de « **régularisation** » **médicale** (9ter), en ce qui concerne les conditions de recevabilité, en prévoyant notamment un pré-examen du fond à ce stade.

Une loi du 19 janvier 2012, en vigueur le 26 février 2012, transpose la directive « retour » et détermine de nouvelles règles en matière de **détention administrative** des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier, et d'éloignement. Cette même loi intègre également le principe de la **liste des pays d'origine sûrs en matière d'asile**, qui permet de soumettre les demandes à une procédure accélérée et sommaire.

La journée de formation vise à permettre aux acteurs du droit des étrangers d'actualiser leurs connaissances à l'aune des dernières réformes et d'intégrer les enjeux de ces réformes dans leur pratique quotidienne.

La formation sera axée sur les aspects d'actualité de la matière. Ceux-ci seront replacés dans leur contexte sans que l'on revienne de façon exhaustive sur les bases du droit des étrangers. Ainsi, la formation s'adresse aux personnes ayant déjà reçu une formation de base ou possédant une pratique du statut administratif des étrangers.

Infos pratiques

Lieu de la formation : ULB Salle Dupréel
Bâtiment S - 1^{er} étage
44, avenue Jeanne
1050 Bruxelles

Accès : tram : 23, 24, 94 (arrêt Cambre-Étoile)
25, 94 (arrêt Jeanne)
bus : 71 (arrêt Jeanne)
72 (arrêt ULB)

Inscription : Toute personne désireuse de suivre cette formation est invitée à remplir [le bulletin d'inscription](#) sur notre site internet. Les droits d'inscription s'élèvent à 80 €, payables dès la réception de la facture. Ils comprennent la farde de documentation, la pause café et la pause déjeuner (sandwiches).

Les personnes abonnées en 2011 ou 2012 à la Revue du droit des étrangers bénéficient d'une réduction de 10 €, les avocats stagiaires et ASBL d'une réduction de 20 €, les étudiants d'une réduction de 30 €.

Contact :

rue du Boulet, 22
1000 Bruxelles

Tél : 02/ 227 42 42

Fax : 02/ 227 42 44

Email : mariella.simioni@adde.be

www.adde.be